

vernement le renouvellement de son mandat à titre de secrétaire générale associée aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration au ministère ou sa nomination à titre d'administratrice d'État, il l'en avisera au plus tard un mois avant l'échéance du présent mandat.

Dans le cas où l'engagement de madame Fontaine comme secrétaire générale associée aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration au ministère n'est pas renouvelé, le gouvernement la nommera à un autre poste au salaire qu'elle recevait comme curatrice publique, et ce, pour la durée non écoulée de son mandat à ce titre.

**7.** Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

## **8.** SIGNATURES

\_\_\_\_\_  
NICOLE FONTAINE

\_\_\_\_\_  
PIERRE BERNIER,  
*secrétaire général  
associé*

25970

Gouvernement du Québec

### **Décret 858-96, 10 juillet 1996**

CONCERNANT la nomination de madame Diane Gaudet, comme sous-ministre du ministère de l'Environnement et de la Faune

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Diane Gaudet, sous-ministre adjointe au ministère des Ressources naturelles, affectée au Secrétariat au développement des régions, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère de l'Environnement et de la Faune, administratrice d'État I, au salaire annuel de 103 219 \$, à compter du 12 août 1996;

QUE madame Diane Gaudet soit compensée pour les frais afférents à son déménagement selon la politique applicable aux cadres supérieurs du gouvernement du Québec lors d'un changement de lieu de travail impliquant un changement de domicile ou de résidence;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à con-

trat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Diane Gaudet.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25929

Gouvernement du Québec

### **Décret 859-96, 10 juillet 1996**

CONCERNANT la nomination de madame Michelle Bussièrès comme sous-ministre du ministère des Relations internationales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Michelle Bussièrès, déléguée générale du Québec à Mexico, soit nommée sous-ministre du ministère des Relations internationales, administratrice d'État I, au salaire annuel de 93 021 \$, à compter du 12 août 1996;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Michelle Bussièrès.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25930

Gouvernement du Québec

### **Décret 860-96, 10 juillet 1996**

CONCERNANT la nomination de madame Monique L. Bégin comme secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Monique L. Bégin, directrice générale de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, administratrice d'État II en congé sans solde du ministère de la Sécurité du revenu, soit nommée secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État I, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, au salaire annuel de 112 120 \$, à compter du 12 août 1996;